

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
MAIRIE DE TELOCHE
(72220)

DÉCISION DU MAIRE
N°2023-26 du 27 juin 2023

Dans le cadre de la délégation d'attribution au Maire
Attribution du marché public de l'entretien des abords de la voirie
- Lot 2 : Débroussaillage des fossés et haies en bordure de routes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°2020-13 du 27 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget prévisionnel 2023,

Considérant que la concurrence a joué correctement

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché public de l'entretien des abords de la voirie - Lot 2 : Débroussaillage des fossés et haies en bordure de routes à la société SAS LEVEILLÉ ZA du Roussard 72210 LOUPLANDE, pour un montant de l'offre de base de 29 850.00 € HT pour 3 ans.

Article 2 : les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- 3- Passage du sécateur
- 4 - Débroussaillage avant curage annuel
- 5 - Débroussaillage des collecteurs

Article 3 : les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget Commune aux comptes dédiés.

Article 4 : Ampliation de la présente :

- Monsieur le Préfet de la Sarthe
- Monsieur le Trésorier
- Le Directeur Général des Services

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Le Maire
Gérard LAMBERT

